

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 4-74-1903 ouvrant des crédits supplémentaires.

n° 4-74-1903

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 décembre 1902

Numéro JO  
n° 74 du 01/01/1903

Date du numéro  
1 janvier 1903

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Protectorat l'ordonnance du 18 Septembre 1844

**Vu**le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des colonies ; Attendus que les crédits de certains chapitres du budget de l'exercice 1902, en cours, sont dépassés et qu'il importe d'ouvrir des crédits supplémentaires

**Vu**les ressources de l'exercice 1902

**Vu**la délibération du conseil d'administration,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de rente milie francs, sont ouverts au budget du service local de l'exercice 1902.

Chapitre 8.....15.000 id.      9.....15.000 Total.....30.000

#### Art. 2

— Il sera pourvu à la réalisation de ces crédits par les voies et moyens de l'exercice 1902, en Cours.

#### Art. 3

— présent arrêté sera enregistré et communique partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel Protectorat.

**A. BONHOURS.**